

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 16 décembre 2022 à 20h00

Convocation : 8 décembre 2022.

Présents :

AUGU Pierre-Jean, BARBAN Catherine BARBOUX Hervé, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : AUBERT Lolita pouvoir à LORTHIOS Claudette, BIGOT Benoît pouvoir à BARBOUX Hervé

Retards : LE FRENE Patrick arrivé pour la délibération 2022/82

Absents : /

AUGU Pierre-Jean a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 – Tarifs communaux 2023.
- 2 – Validation d'un emprunt pour le programme d'investissement.
- 3 – Désignation d'un maître d'œuvre pour l'Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et La création du jardin de la mairie.
- 4 – Autorisation de lancer un appel d'offre pour la consultation des entreprises pour la mise en place d'un système de filtration sur le réseau d'eau potable.
- 5 – Approbation du RPQS 2021 Assainissement du SIAAM.

Information et questions diverses

Le procès-verbal du 18 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

1 - TARIFS COMMUNAUX 2023*Annexe 1*

Nombre de Membres en exercice :	13		
Nombre de Membres présents :	11		
Nombre de suffrages exprimés :	13		

Monsieur Le Maire présente le travail de la commission finances concernant notamment la révision des tarifs de location des salles communales. Une comparaison a été faite avec les communes voisines et la commission propose de ne faire qu'un seul tarif compte-tenu du fait que la plupart des locataires trouvent un prêle nom sur la commune.

Monsieur Métivier trouve qu'il y a une forte augmentation alors qu'il n'y a pas de frais réalisés dans les salles. Monsieur Le Maire rappelle que la peinture des boiseries a été refaite, qu'une réfection du sol est prévue début 2023 ainsi que des murs et que les toilettes seront surement refaites. Monsieur Le Frêne redit que la commission s'est basée sur les tarifs des communes environnantes. Monsieur Dubreuil souligne qu'il n'y a pas de cuisine comme dans certaines autres salles. Monsieur Augu demande pourquoi ces choix de tarifs ont été faits, Monsieur Le Maire répond que la commission s'est basée sur les tarifs des communes environnantes.

Monsieur Métivier souligne que le budget de la commune a un excédent de fonctionnement et demande pourquoi il faut augmenter les tarifs, Monsieur Le Maire répond que les tarifs n'ont pas été augmentés depuis très longtemps et qu'il faut financer les travaux prévus. Monsieur Vignaud dit qu'il ne faudra pas augmenter tous les ans. Madame Raunet évoque la gestion du chauffage de la salle des associations, Monsieur Le Maire indique qu'il faudra la modifier (solution wifi ?)

Délibération n° 2022/82AR2

Monsieur Le Maire informe le conseil de la nécessité de délibérer chaque année pour déterminer les tarifs des services communaux.

Plusieurs modifications majeures sont proposées par la commission finance concernant les tarifs de location des salles communales notamment.

Monsieur Le Maire propose de mettre au vote individuellement les tarifs modifiés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ADOpte, le tarif 2023 de location de la salle des fêtes

SALLE DES FETES caution locaux et matériel 620 € caution ménage 60 €		60.00 €	130.00 €	200.00 €
---	--	----------------	-----------------	-----------------

Votes Pour :	12	Votes Contre :	1	Abstention :	0
---------------------	-----------	-----------------------	----------	---------------------	----------

Abstentions : /

Contres : Fabien Métivier

ADOpte, le tarif 2023 du chauffage lors des locations de la salle des fêtes

SALLE DES FETES	Chauffage suivant conditions climatiques	20.00 €	40.00 €	50.00 €
------------------------	--	----------------	----------------	----------------

Votes Pour :	13	Votes Contre :	0	Abstention :	0
---------------------	-----------	-----------------------	----------	---------------------	----------

Abstentions : /

Contres : /

ADOPTÉ, le tarif 2023 de location de la salle des associations

SALLE DES ASSOCIATIONS caution locaux et matériel 620 € caution ménage 60 €		80.00 €	160.00 €	220.00 €
--	--	----------------	-----------------	-----------------

Votes Pour :	12	Votes Contre :	1	Abstention :	0
---------------------	-----------	-----------------------	----------	---------------------	----------

Abstentions : /

Contres : Fabien Métivier

ADOPTÉ, le tarif 2023 du chauffage lors des locations de la salle des associations

SALLE DES ASSOCIATIONS	Chauffage suivant conditions climatiques	20.00 €	40.00 €	50.00 €
-------------------------------	--	----------------	----------------	----------------

Votes Pour :	13	Votes Contre :	0	Abstention :	0
---------------------	-----------	-----------------------	----------	---------------------	----------

Abstentions : /

Contres : /

ADOPTÉ, le tarif 2023 du m3 de l'eau

EAU	consommation le m3 hors redevance agence de l'eau	0.85 €
------------	--	---------------

Votes Pour :	13	Votes Contre :	0	Abstention :	0
---------------------	-----------	-----------------------	----------	---------------------	----------

ADOPTÉ, les tarifs 2023 ci-dessous

<u>Désignation</u>	<u>Descriptif</u>	<u>½ journée semaine</u>	<u>Journée semaine</u>	<u>Week-end du samedi matin au dimanche soir Jours fériés et veille au soir</u>
<i>Les associations communales bénéficient de la mise à disposition gracieuse des salles communales pour leurs activités (location et chauffage)</i>				
SALLE DE REUNION MAIRIE caution locaux et matériel 200 € caution ménage 60 €	Chauffage suivant conditions climatiques	32.00 € 12.00 €	54.00 € 24.00 €	70.00 € 24.00 €
LOCATIONS DIVERSES	1 table et 2 tréteaux 1 chaise 1 banc		3.70 € 0.35 € 1.15 €	3.70 € 0.35 € 1.15 €
PODIUM (caution 1 200 euros) location	Mise à disposition de 48h hors montage et démontage			
	Manifestation Hors Commune (quel que soit l'organisateur) dans la limite de 15km autour de la commune			300.00 €
	Manifestation organisée sur la commune par une association			50.00 €
	Mise à disposition d'un administré de la commune avec utilisation sur la commune exclusivement			150.00 €
	Manifestation organisée sur la commune ayant un caractère d'utilité publique,			Gratuit
	Ecole ou regroupement scolaire, Pompiers	Gratuit		
EAU	abonnement			50.00 €
	Ouverture de compteur			10.00 €
	Fermeture de compteur			10.00 €

Encart publicitaire Bulletin Municipal	Tarif au choix pour 1 parution	30.00 € 50.00 € 80.00 €
	Personnel technique communal	tarif horaire 30.00 €
	Occupation du domaine public à des fins professionnelles et/ou lucratives	Sans électricité le ml/jour Avec électricité le ml/jour 1.00 € 1.50 €
CIMETIERE Concession 2m²	trentenaire	400.00 €
	renouvellement trentenaire	200.00 €
COLOMBARIUM	concession trentenaire 4 urnes (2 cases)	1 200.00 €
	concession trentenaire 2 urnes (1 case)	600.00 €
	renouvellement trentenaire	200.00 €
	urne supplémentaire pour les concessions acquises avant le 01/01/2011	200.00 €

Votes Pour :	13	Votes Contre :	0	Abstention :	0
---------------------	-----------	-----------------------	----------	---------------------	----------

Abstentions : /

Contres : /

2 - REALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2023-2026

Annexe 2

Monsieur Le Maire présente les estimations financières du programme d'investissement 2023-2026 qui s'élèvent à 927 240 euros en investissement.

Monsieur Métivier souligne qu'il faut espérer avoir 100 000 euros d'excédents en fonctionnement chaque année pour tenir ce budget. Monsieur Le Frêne indique que l'investissement est aussi positif.

Monsieur Dubreuil constate qu'il n'y a pas le programme traditionnel de renouvellement voirie en 2024. Monsieur Le Maire répond que la part voirie sera consacrée à la route de Pontlevoy pour un montant bien plus élevé.

Madame Lorthios indique que le fractionnement des travaux route de Pontlevoy permet d'obtenir plus de subventions.

Monsieur Le Maire précise que toutes les subventions n'ont pas été comptabilisées dans les estimations et que les recettes devraient être supérieures.

Monsieur Le Maire présente le tableau des emprunts en cours et la proposition d'emprunt reçue.

Délibération n° 2022/83

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : Fabien Métivier

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'une seule offre de prêt a été reçue en mairie pour l'emprunt du financement du programme d'investissement 2023-2026.

Monsieur Le Maire propose de faire un emprunt de 200 000,00 euros sur 12 ans auprès du crédit agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

Décide de retenir le Crédit Agricole dans les conditions suivantes :

Montant emprunté	200 000.00 €
durée	12 ans
amortissement	Echéances constante
Taux fixe	3.26 %
échéance	trimestrielle
Commission mise en place	200.00€

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

3 - Désignation d'un maître d'œuvre pour l'Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et La création du jardin de la mairie.

Annexe 3

Monsieur Le Maire présente le résultat de la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour l'Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie. Une seule entreprise a déposé une offre. Cette offre correspond au cahier des charges proposé par le CAUE.

Monsieur Dubreuil s'étonne que les toilettes soient absentes au début du projet. Monsieur Le Maire indique que suivant l'état des finances elles pourront peut-être être installées plus tôt. Monsieur Dorléans indique que le programme est contraint par les travaux de la route de Pontlevoy et par les subventions.

Monsieur Dorléans rappelle que le programme municipal de la majorité ne faisait pas mention de la route de Pontlevoy. Monsieur Augu intervient également pour rappeler que c'est un budget supplémentaire de 400 000 €. Monsieur Dubreuil indique que la route est très dégradée.

Monsieur Le Maire dit que la commune essayera d'avancer le programme d'aménagement 2024 si le financement est là avec les subventions.

Délibération n° 2022/84AR

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : Jean-Paul Dubreuil

Monsieur Le Maire présente le résultat de la consultation pour la désignation d'un maître d'œuvre pour l'Aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisirs et la création du jardin de la mairie.

Une seule entreprise a déposé une offre. Cette offre correspond au cahier des charges proposé par le CAUE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

De retenir l'entreprise Sativa paysage (mandataire) et l'entreprise Architecture et Urbanisme Durable (co-traitant) pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des abords de l'étang et de pavillons de loisir et La création du jardin de la mairie pour les montants suivants (détails en pièce annexe) :

- Travaux tranche ferme 2023 : 11 300 € + 2 400 € HT soit 13 700 € HT
- Travaux tranche conditionnelle 2024-2025 : 21 050 € IIT
- Missions complémentaires éventuelles : 1 500 € IIT

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

4 - Autorisation de lancer un appel d'offre pour la consultation des entreprises pour la mise en place d'un système de filtration sur le réseau d'eau potable

Annexe 4

Délibération n° 2022/85

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Frêne propose au conseil d'autoriser Monsieur Le Maire à lancer l'appel d'offre pour la consultation des entreprises pour la mise en place d'un système de filtration sur le réseau d'eau potable. Le dossier de consultation des entreprises a été préparé par le MOE Safège et vérifié par le département.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

AUTORISE

Monsieur Le Maire lancer l'appel d'offre pour la consultation des entreprises pour la mise en place d'un système de filtration sur le réseau d'eau potable.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

5 - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT DU SIAAM

Annexe 5

Délibération n° 2022/86

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Abstentions : /

Contres : /

Monsieur Le Frêne présente le RPQS 2021 de l'assainissement du SIAAM qui a été validé en conseil syndical et qui doit être approuvé par les communes adhérentes. Monsieur Le Maire propose d'approuver le rapport du SIAAM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE

le RPQS 2021 de l'assainissement du SIAAM

Point commissions communales, questions diverses et informations

Commission communication animation – Madame Lorthios

Appel aux bénévoles pour la distribution des colis des aînés le 24/12.

Appel aux bénévoles pour la préparation de la salle des fêtes pour les vœux de la municipalité le 06/01

Informations

Monsieur Le Maire informe le conseil que l'ATD propose un service pour l'élaboration du cahier des charges d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la route de Pontlevoy. Un rendez-vous est programmé le 18/01/ à 9h30.

Monsieur Le Maire informe le conseil qu'il est en contact avec une entreprise pour la vente du coffre-fort mais que la valeur est très faible, de plus il existe un risque de blocage du mécanisme au déplacement. Cependant, il serait possible d'acquérir une armoire ignifugée d'occasion pour les registres d'Etat-Civil pour un coût de 1400 €.

Monsieur Le Maire fait le point sur la dernière réunion communautaire et l'élaboration d'un SCOT commun avec la communauté de communes de Romorantin. Le SCOT est indispensable pour assurer aux territoires une indépendance par rapport aux programme régional SRADDET.

Les 2 PLUi de la communauté de communes du Val de Cher-Controis devraient fusionner en 2027, ce qui sera l'occasion de revoir certains points.

Monsieur Dubreuil demande pourquoi les maisons en bois sont refusées. Monsieur Le Maire répond que c'est justement le PLUi qui interdit ce genre de constructions.

Monsieur Augu demande s'il y a des nouvelles pour le déplacement de l'arrêt de bus. Monsieur Dubreuil indique que l'avis es toujours négatif mais qu'une possibilité s'ouvrira peut-être à l'avenir à condition que la vitesse soit limitée sur cette portion de route.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Lieutenant Breban, chef du centre de secours de la commune, pour envisager la mise en place d'une bourse afin d'inciter au recrutement de nouveau Sapeurs-Pompiers. Monsieur Le Maire clos le conseil avant d'inviter le Lieutenant Breban et ses collègues présents à présenter ce projet.

Séance levée à 22h20.

Le secrétaire

Pierre-Jean Augu



Le Maire

Eric LACROIX




°VALLIERES LES GRANDES (41400)
TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX ANNÉE 2023

Délibération du 16/12/2022

<u>Désignation</u>	<u>Descriptif</u>	<u>½ Journée semaine</u>	<u>Journée semaine</u>	<u>Week-end du samedi matin au dimanche soir Jours fériés et veille au soir</u>
<i>Les associations communales bénéficient de la mise à disposition gratuite des salles communales pour leurs activités (location et chauffage)</i>				
SALLE DES FETES caution locaux et matériel 620 € caution ménage 60 €	Commune	60.00 €	130.00 €	200.00 €
	Hors commune	80.00 €	175.00 €	260.00 €
	Chauffage suivant conditions climatiques	20.00 €	40.00 €	50.00 €
SALLE DES ASSOCIATIONS caution locaux et matériel 620 € caution ménage 60 €	Commune	80.00 €	160.00 €	240.00 €
	Hors commune	140.00 €	240.00 €	320.00 €
	Chauffage suivant conditions climatiques	20.00 €	40.00 €	50.00 €
SALLE DE REUNION MAIRIE caution locaux et matériel 200 € caution ménage 60 €	Commune	32.00 €	54.00 €	70.00 €
	Hors commune	42.00 €	73.00 €	90.00 €
	Chauffage suivant conditions climatiques	12.00 €	24.00 €	24.00 €
LOCATIONS DIVERSES	1 table et 2 tréteaux		3.70 €	3.70 €
	1 chaise		0.35 €	0.35 €
	1 banc		1.15 €	1.15 €
PODIUM (caution 1 200 euros) location	Mise à disposition de 48h hors montage et démontage			
	Manifestation Hors Commune (quel que soit l'organisateur) dans la limite de 15km autour de la commune			300.00 €
	Manifestation organisée sur la commune par une association			50.00 €
	Mise à disposition d'un administré de la commune avec utilisation sur la commune exclusivement			150.00 €
	Manifestation organisée sur la commune ayant un caractère d'utilité publique.			Gratuit
	Ecole ou regroupement scolaire, Pompiers			Gratuit
EAU	abonnement		50.00 €	
	consommation le m3 <i>hors redevance agence de l'eau</i>		0.85 €	
	Ouverture de compteur		10.00 €	
Encart publicitaire Bulletin Municipal	Fermeture de compteur		10.00 €	
	Tarif au choix pour 1 parution		30.00 €	
			50.00 € 80.00 €	
Personnel technique communal	tarif horaire		30.00 €	
Occupation du domaine public à des fins professionnelles et/ou lucratives	Sans électricité le ml/jour		1.00 €	
	Avec électricité le ml/jour		1.50 €	
CIMETIERE Concession 2m ²	trentenaire		400.00 €	
	renouvellement trentenaire		200.00 €	
COLOMBARIUM	concession trentenaire 4 urnes (2 cases)		1 200.00 €	
	concession trentenaire 2 urnes (1 case)		600.00 €	
	renouvellement trentenaire		200.00 €	
	urne supplémentaire pour les concessions acquises avant le 01/01/2011		200.00 €	

PROPOSITION DE FINANCEMENT

Montant du financement : 200 000,00 Euros

Taux fixe amortissable	10 an(s)	12 an(s)
Type d'amortissement	Echéance constante	
Taux fixe	3,20%	3,26%
Echéance trimestrielle	5 862,40 €	5 051,41 €

COMMISSION DE MISE EN PLACE : 200,00 Euros

DATE DE VALIDITE DE L'OFFRE : mise en place du contrat avant le 18/12/2022

ENDETTEMENT PLURIANNUEL DES EMPRUNTS à compter de l'exercice 2022

Budget COMMUNE VALLIERES LES GRANDES

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
10	Construction local artisanal et local commercial -	422 000,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11	Rénovation logement communal 3 place de	1 897,22	7 638,88	7 638,88	7 638,88	7 638,88	7 638,88	7 638,88	7 638,88	7 638,88	7 638,88
6	TRAVAUX ECOLE ET VOIRIE ROUTE DE	18 430,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Maison de la Prévôté	14 001,64	14 001,64	14 001,64	14 001,64	14 001,64	14 001,64	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Construction local artisanal et local commercial -	10 714,48	10 714,48	10 714,48	10 714,48	10 714,48	10 714,48	10 714,48	10 714,48	10 714,48	10 714,48
8	RENOUATION PRIVOTE - AMENAGEMENT ATELIER	8 107,32	8 107,32	8 107,32	8 107,32	8 107,32	8 107,32	8 107,32	8 107,32	8 107,32	8 107,32
Total budget COMMUNE VALLIERES LES GRANDES		476 212,05	41 412,32	41 412,32	41 412,32	41 412,32	41 412,32	27 410,68	27 410,68	27 410,68	27 410,68



Mandataire :
Sativa paysage
16, Impasse Guénard
41100 Vendôme
Tél: 02 54 89 79 88
sativa.landscape@gmail.com
www.sativa-paysage.com



Co-traitant :
**Architecture et Urbanisme
Durable - AUD**
2, rue Isambert
Cloyes-sur-le-Loir 28220 Cloyes-les-
Trois-Rivières
contact@au-d.fr
07 85 84 05 69
SIRET : 794 538 397 00033

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR
L'AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉTANG
ET DE PAVILLONS DE LOISIR & LA CRÉATION
DU JARDIN DE LA MAIRIE
VALLIÈRES-LES-GRANDES

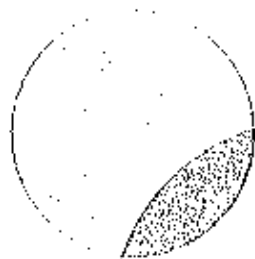
DOSSIER D'OFFRE

1. NOTE MÉTHODOLOGIQUE
2. HONORAIRES
3. RIB



Mairie de Vallières-Les-Grandes
2 place de l'Église
41400 Vallières-Les-Grandes

novembre
2022



NOTE MÉTHODOLOGIQUE



Mairie de Vallières-Les-Grandes
2 place de l'Église
41400 Vallières-Les-Grandes



Maitrise d'oeuvre pour
l'aménagement des abords de
l'étang et de pavillons de loisirs,
création du jardin de la mairie

Vallières-les- grandes

NOTE MÉTHODOLOGIQUE
Proposition de prestations

1. Présentation de l'équipe
2. Approche de la mission
3. Références

[**sativa**]
paysage

Sativa paysage
16 Impasse Guenard
41100 Vendôme
02 54 89 79 88
sativa.landscape@gmail.com
<http://www.sativa-paysage.com>



PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE

Une équipe au service du programme

Pour concevoir ce projet nous avons constitué une équipe menée par le paysagiste concepteur assisté par l'architecte. Sativa et AUD partagent la même philosophie de projet transversal et durable. Notre équipe est constituée d'interlocuteurs uniques, experts dans leur domaines et complémentaires qui recherchent l'efficacité et la fluidité des études.

UNE PHILOSOPHIE COMMUNE

**[Sativa] paysage - mandataire de l'équipe
& Agence AUD - co-traitant**

Notre groupement sera capable de vous apporter une réponse très ciblée, alliant à la fois une sensibilité forte à la qualité de l'urbanisme, à l'écologie, au rapport entre architecture et paysage, ainsi qu'à la maîtrise des techniques. [Sativa] paysage et AUD ont fait équipe sur plusieurs projets notamment la conception du quartier des Paralières à Huisseau-sur-Cosson (41) et l'AMO pour l'éco-quartier de Saint-Ouen (41) ainsi que sur plusieurs projets au sein d'Agglopolys. Notre bonne collaboration et philosophie commune sera un apport supplémentaire pour un déroulé fluide des études et une bonne intégration de l'architecture au projet.

UNE ÉQUIPE COMPLÉMENTAIRE

En alliant les compétences du paysagiste et de l'architecte notre équipe sera à la fois capable de fournir une approche architecturale et paysagère du projet, dans toutes ses dimensions (usages, patrimoine, perceptions sensibles, perspectives et continuités, partage de l'espace, etc.) ainsi qu'une approche constructive et technique en relation avec les services de l'État et les services techniques communaux.

Une équipe expérimentée et partenaire du maître d'ouvrage
[Sativa] Paysage

La requalification des espaces publics ruraux est une problématique bien connue de Sativa Paysage. Il s'agit de bien cerner l'ensemble des enjeux afin de créer des espaces publics qui facilitent les usages et mettent en valeur le patrimoine bâti et paysager existant avec un souci permanent de l'économie de projet. Au-delà du coût, il s'agit de respecter le caractère rural par l'usage de matériaux simples à grande échelle, qui peut être couplé à des interventions qualitatives localisées. Quand au choix des végétaux, nos projets privilégient l'utilisation d'essences locales, avec le souci permanent de limiter les coûts d'entretien.

Pour la mise en valeur des espaces de loisirs de Vallières les grandes, des abords de l'étang, de la création de pavillons de loisirs et du jardin de la mairie, il sera important de trouver le juste équilibre entre aménagement et conservation du charme existant, avec des interventions centrées sur le végétal, l'accueil et la diversification des usages. L'objectif est de conforter la dynamique de projet existant dans la commune en s'appropriant ces espaces naturels pour conforter leur appropriation par les habitants et les touristes.

Le projet vise à une réflexion sur un ensemble de parcelle autour de l'étang et du centre bourg qui sont à investir par touche pour révéler la beauté des lieux et amplifier leur appropriation ludique et conviviale. Pour cela, différents axes seront travaillés : la création de circulations douces et la mise en valeur de l'étang et du parc arboré pour y intégrer des éléments de loisirs et de détente. Notre travail de maîtrise d'oeuvre portera sur la végétalisation, la création d'un espace de loisirs sur la base des éléments du programme (multisport et mobiliers de jeux), la mise en valeur de l'existant, la construction de pavillons en cohérence avec le projet de paysage et la mise en place de mobilier et de signalétique sur mesure dans une cohérence globale. Les notions d'accueil, y compris accueil vélo, de confort et de charme nous semblent fondamentales pour ce projet.

Un accueil vélo et promeneurs champêtre



Du mobilier d'accueil et de détente



La promenade en zone humide



Des lieux de pause au bord de l'eau



**VERS UN LIEU
NATUREL ET
CONVIVIAL**

Des aménagements ludiques qui s'intègrent au site



Des constructions qui invitent à la contemplation



Une guinguette festive



Sativa a eu l'occasion de travailler sur de nombreux projets de centre-bourgs ruraux et d'espaces de loisirs dans le Loir-et-Cher et a notamment réalisé le jardin de l'Église de Mesland en concertation avec les habitants, les bords de Loire de Chaumont-sur-Loire ou l'aire de loisirs et le jardin de l'église de Billy, dans une démarche partenariale avec la mairie et ses agents afin de les faire participer au projet puis au chantier. Nous avons l'habitude d'envisager des projets partagés, avec une conception du projet en fonction des envies et des outils à disposition des agents des services techniques. Une autre piste afin de tenir le montant des travaux et d'impliquer les citoyens sera de cibler des travaux qui pourraient être réalisés dans le cadre d'ateliers participatifs encadrés par des professionnels. Le ré-emploi sera également envisagé en fonction des ressources disponibles de la commune.

Habitué de travailler avec des petites mairies, Sativa paysage a l'expérience de l'accompagnement à la commande publique et sera en mesure de vous assister à toutes les étapes du projet jusqu'au lancement du chantier puis sa réception. Nous saurons vous conseiller sur des sujets techniques ou administratifs.

Ivana Rho | agence AUD

Architecture et Urbanisme Durables est spécialisée dans les projets d'aménagement, d'architecture et d'urbanisme à dimension écologique. La philosophie de l'agence est de promouvoir un développement plus durable de l'implantation humaine dans son environnement, que ce soit à l'échelle de la construction, que celle de l'urbanisme ou même du territoire.

Afin de satisfaire à cette ambition, AUD essaye d'adopter une réflexion systémique et une démarche adaptée à la complexité des problématiques.

L'agence a également le souhait de travailler et d'apporter les compétences d'une ingénierie de qualité aux petites et moyennes communes, particulièrement en milieu rural. A plus petite échelle, le dialogue entre les différents intervenants est souvent plus direct ce qui permet d'envisager des projets parfois plus innovants et ambitieux, toute proportion gardée.





MÉTHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE

Déroulement de la mission

Nous avons bien noté l'organisation souhaitée des missions confiées, leur découpage en tranches fermes et conditionnelles et l'organisation de chantier qui en découle. Il est effectivement primordial d'étudier l'esquisse (ESQ) ainsi que l'avant projet (AVP) sur l'ensemble du périmètre afin d'étudier le projet dans son ensemble. L'avant projet (AVP) sera la phase d'étude déterminante au cours de laquelle nous définirons ensemble le projet, sa dimension participative et son déroulement dans le temps. Sur la base d'un plan d'ensemble, d'un chiffrage «à trois» et après une réunion publique d'implication des habitants nous déterminerons quels travaux pourront être fait en régie, lors d'ateliers ou dans le cadre de marché de travaux.

Le déroulement des études pourra accueillir un Permis d'Aménager, une Déclaration Préalable et/ou un Permis de Construire si cela était nécessaire étant donné que nous nous situons près du bâtiment de la Prévote indiqué au PLU comme protégé au titre de l'article L151-19.

DÉMARRAGE

La réunion de lancement permettra après une visite sur place de partager les objectifs, les contraintes et les envies de la maîtrise d'ouvrage, de partager le bilan du partenariat avec le CAUE.

ESQUISSE (ESQ)

• Objectifs :

- Appréhender le site et ses enjeux,
- Fixer le périmètre et le programme,
- Recueillir toutes les informations dont dispose la Maîtrise d'ouvrage et partager les objectifs et les contraintes spécifiques du projet,
- Prendre connaissance du travail déjà mené sur le site avec le CAUE
- Établir un diagnostic des réseaux divers en présence sur la base des DT et DICT,
- Réaliser un scénario d'organisation de l'espace et amorcer les principes d'aménagement
- Lancer d'éventuelles études complémentaires

• Réunions et livrables :

- 1 réunion de lancement (avec diagnostic en marchant et bilan des études préalables)
- 1 réunion de présentation en fin de phase

• Livrables* :

- La note de synthèse format A3 comprenant plans diagnostics, schémas, plans programmes, croquis, etc.,

AVANT PROJET (APS + APD)

• Objectifs :

- Fixer définitivement le programme sur la base d'esquisse d'aménagement,
- Réaliser un plan d'aménagement au sein d'une notice présentant les matériaux, les principes de palettes végétales, le mobilier avec croquis d'ambiances permettant à la maîtrise d'ouvrage et habitants impliqués de faire des choix,
- Fixer le coût d'objectif sur la base d'un chiffrage précis par secteurs,
- Concerter les acteurs : concessionnaires réseaux, Région, ABF, Services Techniques, etc,
- Concerter les habitants sur le projet en général, le mobilier, les plantations

C'est au cours de cette phase, que nous pourrons définir ensemble la répartition des travaux. Nous choisirons ce qui pourrait être réalisé par les agents, des groupes d'habitants dans le cadre d'ateliers et par une entreprise dans le cadre d'un marché de travaux.

• Réunions et livrables :

- 2 réunions techniques (ABF et services techniques)

- 1 réunion publique de concertation en début de phase
- 1 réunion de présentation en fin de phase

• Livrables* :

- Une note de synthèse format A3 comprenant plans, coupes, croquis, palettes de matériaux, végétaux, etc.,
- Un note de chiffrage format A4
- Panneaux de concertation ou support de réunion publique

PROJET (PRO/DCE)

• Objectifs :

Sur la base du plan validé, des remarques et des choix définitifs en terme de mobilier et de plantations, un dossier de consultation sera monté. Un dossier de plan sera réalisé à destination des travaux réalisés par la mairie.

• Réunions et livrables :

- 1 réunion de présentation en fin de phase

• Livrables* :

- Le DCE complet comprenant les CCTP par lot, les bordereaux de prix, les pièces administratives (RC, CCAP, AE) et les pièces graphiques (un carnet de plans et de détails, des plans de réseaux, nivellement, matériaux, etc... échelle 1/200ème).

ACT

Analyse des offres, négociation et assistance à la notification.

EXE (VISA)

Nous avons pour habitude d'établir des plans détaillés, qui ne laissent pas de place à l'interprétation. Nous procéderons au contrôle de la conformité des documents établis par les entreprises. Sur un chantier, il est essentiel que le maître d'œuvre soit le seul interlocuteur des entreprises, de façon à assurer la cohérence des instructions et la continuité des directives mentionnées sur les pièces du marché.

DET - TRAVAUX

La direction de l'exécution des contrats de travaux comprend :

- Gestion technique et administrative des marchés de travaux
- Organisation et le pilotage des réunions de chantier (une réunion hebdomadaire); établissement de comptes-rendus
- La vérification des projets de décompte mensuels ou des demandes d'avances présentés par l'entrepreneur, l'établissement des états d'acompte, la vérification du projet de décompte final établi par l'entrepreneur, l'établissement du décompte général, l'assistance du maître d'ouvrage en cas de différend
- Le constat de reprise des plantations le constat de replantation

Le plaisir d'un projet partagé

[Sativa] paysage accompagnée par l'agence AUD pour les aspects architecturaux, a l'habitude de mener la concertation dans ses projets, produisant les documents graphiques et animant les réunions. Bien au-delà de notre culture de concepteur qui nous conduit à défendre des positions, résoudre des problématiques techniques, fonctionnelles ou esthétiques, notre équipe aime ouvrir son projet, expliquer ses fondements mais surtout co-produire le projet avec les experts du quotidien que sont les habitants. Nous savons que la réussite d'un projet tient en grande partie à son appropriation, et nous souhaitons nous donner les moyens de cette réussite.

L'équipe réalisera l'ensemble des supports de présentation du projet qui pourra se faire par projection lors de la réunion publique et se matérialiser par des panneaux de présentation et livret restant consultables sur un lieu public tel que la mairie ou la salle des fêtes pendant quelques semaines.

Nous avons bien connaissance de l'historique du projet, des concertations et partenariats menés à différentes reprises par la commune. Les habitants ont déjà été impliqués dans la réflexion et nous souhaitons qu'ils restent acteurs dans l'élaboration du projet. Une partie de la réalisation, comme le mobilier par exemple, pourra également être réalisé avec eux. La concertation sera un moyen efficace de partager des éléments de diagnostic, de faire émerger les problématiques, les envies et les besoins et de partager les réponses à apporter pour une bonne appropriation du projet par les habitants et une bonne acceptation des contraintes inhérentes au chantier.

Un projet partagé avec les services techniques et les habitants

LA CONCERTATION

Une réunion publique en phase étude préliminaire

Nous vous proposons une phase de concertation entre la fin de la phase esquisse (ESQ) et de l'avant projet (AVP) sur la base d'un plan d'aménagement validé préalablement avec la maîtrise d'ouvrage. Pour cette réunion, nous pouvons réaliser des panneaux de présentation format A0 qui resteront consultables, associé à un cahier de concertation mis à disposition du public assez longtemps pour permettre à chacun d'avoir pris connaissance des intentions et d'exprimer son point de vue. L'objectif est de sonder les possibilités d'autoconstruction, de consulter les habitants motivés et les agents de la mairie, de recenser les ressources et les savoir-faire. Qui pour un atelier bois ? Qui souhaiterait planter des vivaces ? Quels mobiliers existants dans la commune pourraient être détournés ou récupérés pour être réinstallés et faire exister ce projet partagé.



< présentation de l'avant projet aux habitants devant les panneaux de concertation - Régénération du centre-ville de Chambray-Lès-Tours (37)



< Atelier de concertation 'esquisse et scénario' avec les habitants - étude de réhabilitation des pieds d'immeubles à Gures (23)



< Réunion publique - Aménagement du centre-bourg de Villiers-sur-Loir (41)

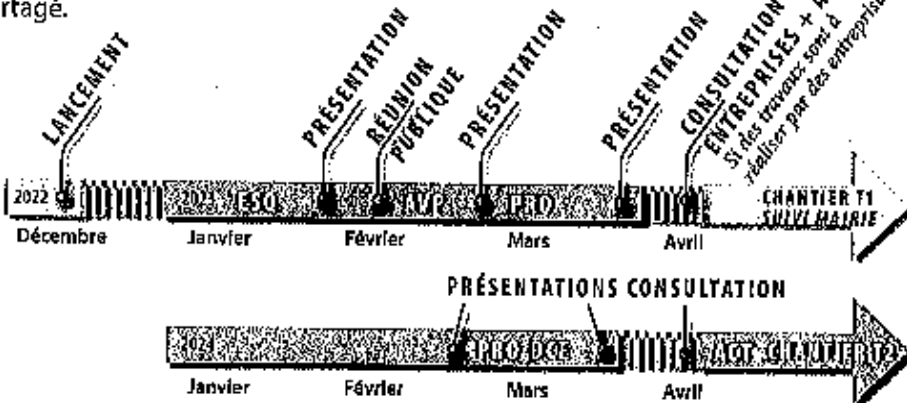


Diagnostic en marchant - Parc de la Passerelle à Mer (41)

3 PLANNING

Nous avons l'habitude de travailler dans des temps contraints liés à des demandes de subventions et nous mettons tout en œuvre pour respecter les objectifs dans un travail coopératif étroit avec la maîtrise d'ouvrage.

Ces délais contraints impliquent une confiance et une grande efficacité dans les prises de décisions côté maîtrise d'ouvrage.



Nous avons bien noté l'objectif de réalisation des travaux en 2 tranches.

Le planning sera ajusté en fonction des choix de la mairie sur la répartition des travaux entre autoconstruction et marchés de travaux publics en avant-projet. Il sera également recalé en fonction de la date de démarrage de la mission et des délais de validation.

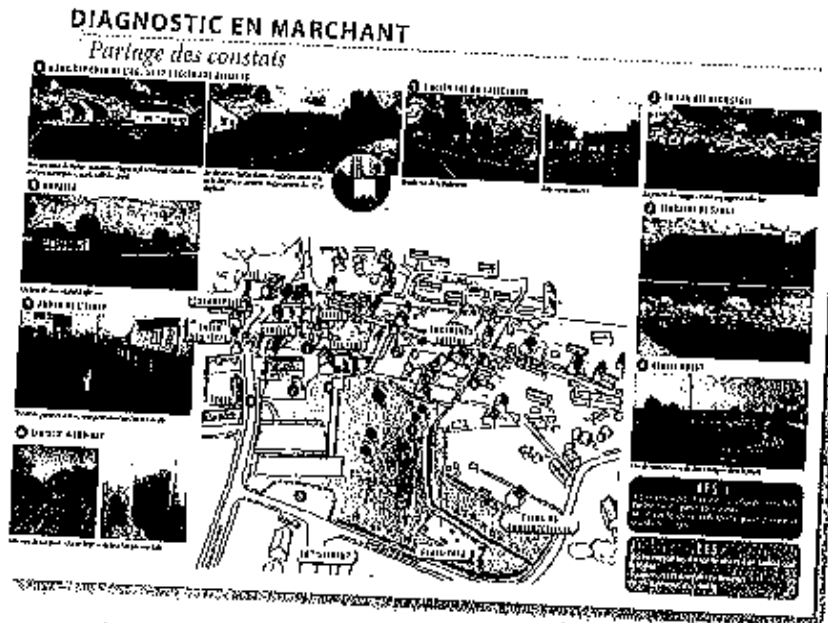


MÉTHODOLOGIE DE MISE EN OEUVRE

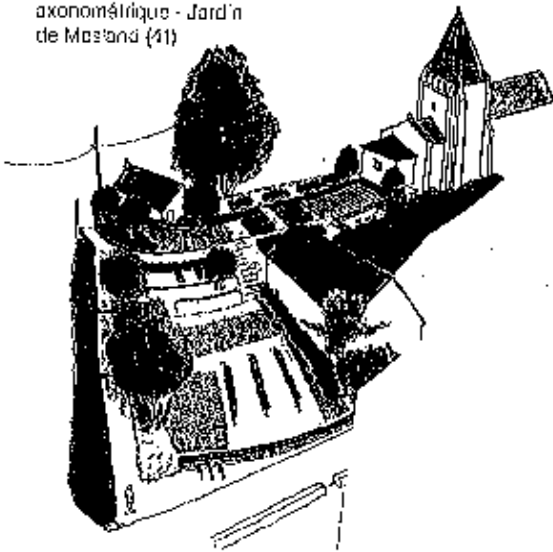
Exemple de pièces graphiques



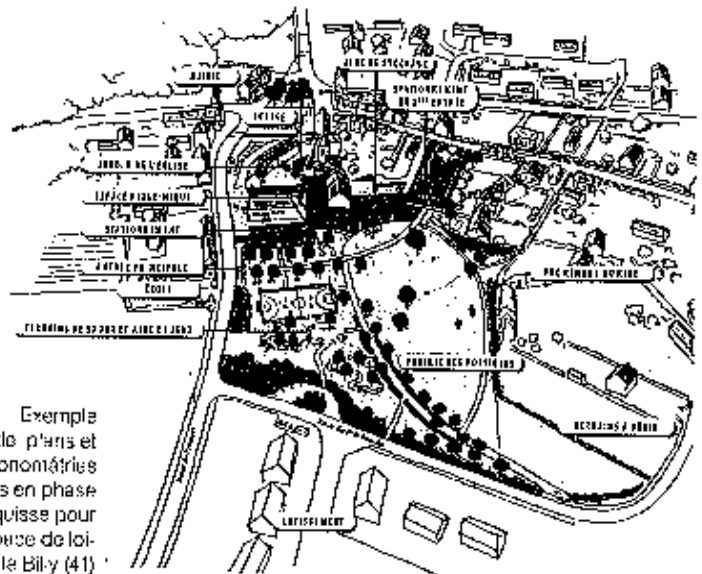
Exemple de croquis sur photo réalisé en phase AVP pour l'aménagement des berges de l'Incrois à Montrésor (37)



Exemple de croquis axonométrique - Jardin de Mastand (41)



Exemple de plans et axonométriques réalisés en phase esquisse pour l'espace de loisirs de Billy (41)



PLAN MASSE

Une grande plaine ouverte sur la Loire

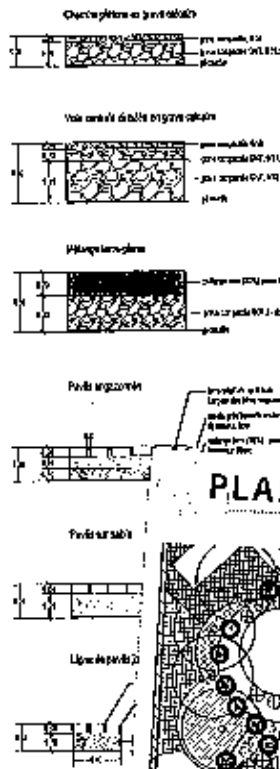
SCÉNARIO DE PLACEREMENT



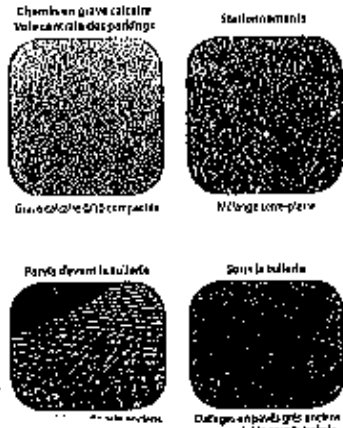
Plan d'alignement
Emploi d'espace
Mobilier urbain



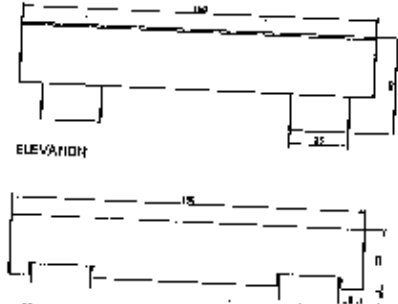
LOT 1 : VRD - PALETTE DES REVÊTEMENTS



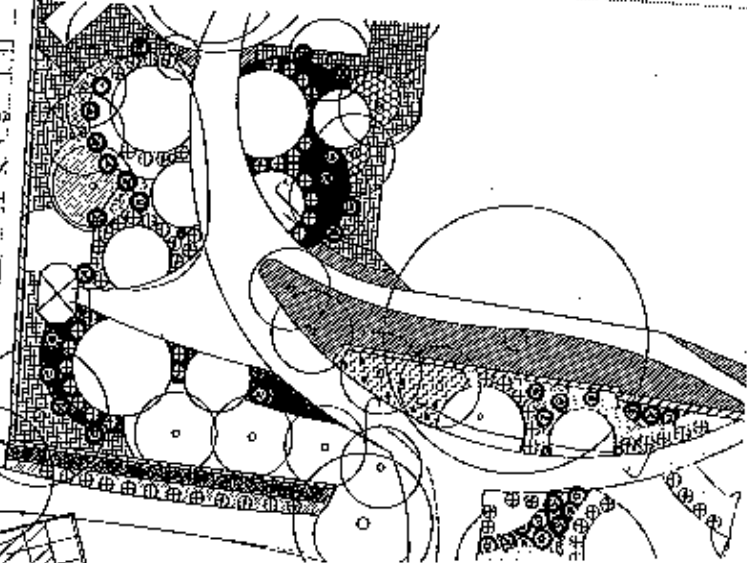
PALETTE DES REVÊTEMENTS



Banc en chêne. Pieds lisses de sapin. Les deux extrémités supérieures sont noyées dans l'épaisseur, avec un épaisseur de 100 mm. Les extrémités latérales. Arrangé à volonté par le fabricant. Arrangé par face à béton sur un socle béton.



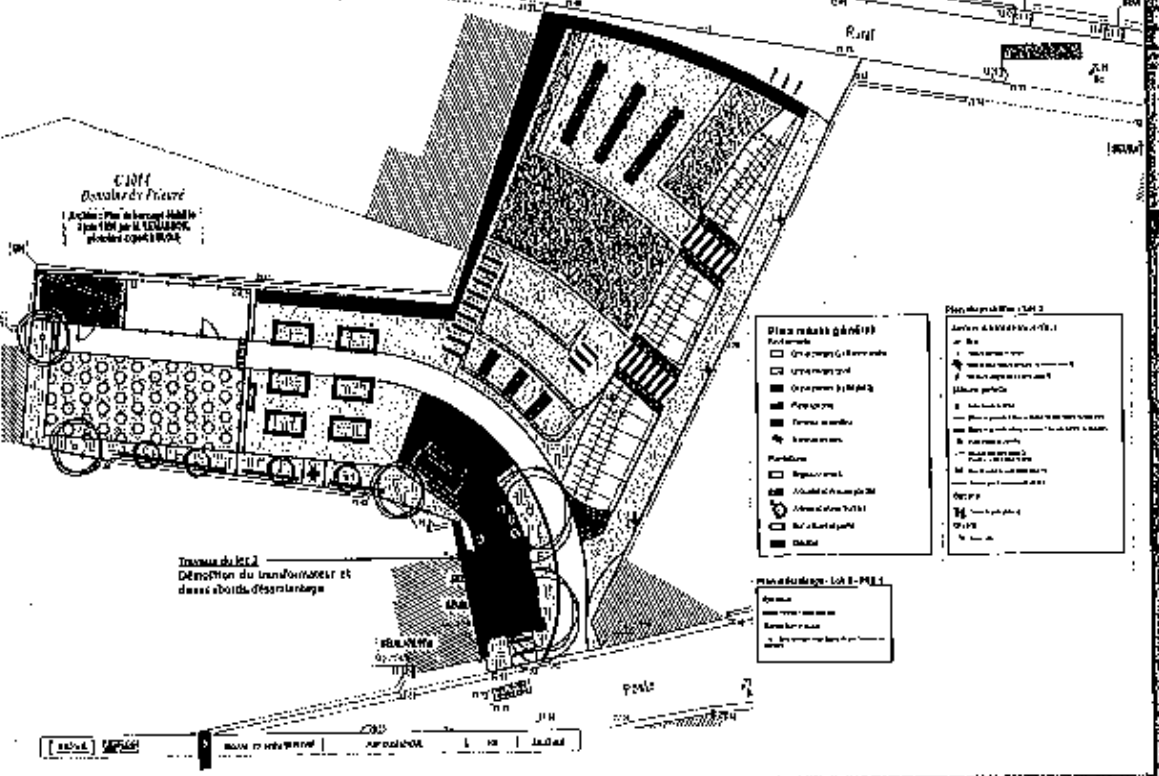
PLAN DES PLANTATIONS 1/200 - Secteur coeur du jardin



Ci-dessus : Exemple de détails réalisés en phase DCE Saliva - Aménagement des bords de Lot 1 de Chaumont (41)

- | | |
|--|---|
| <p>Arbres d'alignement plantés à l'alignement</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 Platanus acerifolia - 100cm - 100cm - 100cm 2 Prunella domestica - 100cm - 100cm - 100cm 3 Sorbus domestica - 100cm - 100cm - 100cm 4 Malus domestica - 100cm - 100cm - 100cm <p>Arbres d'alignement plantés à l'écart</p> <ul style="list-style-type: none"> 5 Prunella domestica - 100cm - 100cm - 100cm 6 Malus domestica - 100cm - 100cm - 100cm <p>Arbres d'alignement plantés en bordure</p> <ul style="list-style-type: none"> 7 Prunella domestica - 100cm - 100cm - 100cm 8 Malus domestica - 100cm - 100cm - 100cm <p>Arbres d'alignement plantés en bordure</p> <ul style="list-style-type: none"> 9 Prunella domestica - 100cm - 100cm - 100cm 10 Malus domestica - 100cm - 100cm - 100cm | <p>Arbres d'alignement plantés à l'alignement</p> <ul style="list-style-type: none"> 11 Prunella domestica - 100cm - 100cm - 100cm 12 Malus domestica - 100cm - 100cm - 100cm <p>Arbres d'alignement plantés à l'écart</p> <ul style="list-style-type: none"> 13 Prunella domestica - 100cm - 100cm - 100cm 14 Malus domestica - 100cm - 100cm - 100cm <p>Arbres d'alignement plantés en bordure</p> <ul style="list-style-type: none"> 15 Prunella domestica - 100cm - 100cm - 100cm 16 Malus domestica - 100cm - 100cm - 100cm |
|--|---|

PLAN MASSE GÉNÉRAL 1/200



Ci-dessus : Exemple de plan de plantations DCE - Saliva - Jardin de Cherionceaux (37)

Ci-contre : Exemple de plan masse DCE - Jardin de Mesland (41)



RÉFÉRENCES

Expériences similaires

Vous trouverez ici une sélection de 5 références de projets similaires.

Retrouvez ces fiches sont plus détaillées et en grand format dans les références du dossier de candidature.

LES PROJETS PARTAGÉS AVEC LES AGENTS

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS DES PRÉS BEAUDET À BILLY

MISSION :

Maîtrise d'oeuvre complète

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune de Billy

SURFACE : 1,8 ha

MONTANT DES TRAVAUX :


303 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE :

Sativa Paysage

ANNÉE : 2018 - 2020

> réalisé par les agents : dépose de mobilier, création du labyrinthe de graminées, création de mobilier



Un parc de loisirs au coeur du bourg

MISSION :
Maîtrise d'oeuvre complète

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Billy

SURFACE : 1,8 ha

MONTANT DES TRAVAUX :
303 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE :
Sativa Paysage

ANNÉE : 2018 - 2020

> réalisé par les agents : dépose de mobilier, création du labyrinthe de graminées, création de mobilier

AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE LOISIRS DES PRÉS BEAUDET À BILLY

MISSION :
Maîtrise d'oeuvre complète

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Billy

SURFACE : 1,8 ha

MONTANT DES TRAVAUX :
303 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE :
Sativa Paysage

ANNÉE : 2018 - 2020

> réalisé par les agents : dépose de mobilier, création du labyrinthe de graminées, création de mobilier

AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DES BORDS DE LOIRE ET DES ESPACES DE LOISIRS

MISSION :

Maîtrise d'oeuvre complète

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Commune de Chaumont sur Loire

SURFACE : 1 ha

MONTANT DES TRAVAUX :

390 000 euros HT


ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE :

Sativa Paysage

ANNÉE :

2021-2022

> réalisé par les agents : dépose de mobiliers, de clôtures et repositionnement des tables de pique nique



Aménagement des bords de Loire

MISSION :
Maîtrise d'oeuvre complète

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Chaumont sur Loire

SURFACE : 1 ha

MONTANT DES TRAVAUX :
390 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE :
Sativa Paysage

ANNÉE :
2021-2022

> réalisé par les agents : dépose de mobiliers, de clôtures et repositionnement des tables de pique nique

AMÉNAGEMENT DE LA PROMENADE DES BORDS DE LOIRE ET DES ESPACES DE LOISIRS

MISSION :
Maîtrise d'oeuvre complète

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Chaumont sur Loire

SURFACE : 1 ha

MONTANT DES TRAVAUX :
390 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'OEUVRE :
Sativa Paysage

ANNÉE :
2021-2022

> réalisé par les agents : dépose de mobiliers, de clôtures et repositionnement des tables de pique nique

AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA PASSERELLE

MISSION :
Maîtrise d'œuvre complète
MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Mer
SURFACE : 22 600m²

MONTANT DES TRAVAUX :
350 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :
Sativa paysage (mandataire)
Ecmo VRD

ANNÉE : 2017- livré

> réalisé par les agents : plantations ;
parcours ludiques et mobilier en bois

Un parc Nature au coeur de la ville

AVANT-PROJET D'AMÉNAGEMENT
Région de la Vallée de la Saône
Commune de Mer

MISSION :
Maîtrise d'œuvre complète

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Mer

SURFACE :
22 600 m²

MONTANT DES TRAVAUX :
350 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :
Sativa paysage (mandataire)
Ecmo VRD

ANNÉE : 2017- livré

> réalisé par les agents : plantations ;
parcours ludiques et mobilier en bois

CRÉATION D'UN CHEMIN, AIRES DE JEUX ET DE DÉTENTES SUR LES ABORDS DE L'ÉTANG DE TERNAY

MISSION :
Maîtrise d'œuvre complète
MAÎTRE D'OUVRAGE :
Mairie de Ternay
SURFACE : 2,2 ha

MONTANT DES TRAVAUX :
191 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :
Sativa Paysage

ANNÉE : 2021 - Livré

> réalisé par les agents : dépose et
repose de mobiliers, abattage d'arbre

Mise en valeur de l'étang de Ternay

MISSION :
Maîtrise d'œuvre complète

MAÎTRE D'OUVRAGE :
Mairie de Ternay

SURFACE :
2,2 ha

MONTANT DES TRAVAUX :
191 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :
Sativa Paysage

ANNÉE : 2021 - Livré

> réalisé par les agents : dépose et
repose de mobiliers, abattage d'arbre

PROJET AU BORD DE L'EAU

AMÉNAGEMENT PIÉTONNIER DES BALCONS DE L'INDROIS

MISSION : Maîtrise d'œuvre complète
MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Montrésor
SURFACE : 5 000 m²

MONTANT DES TRAVAUX :
200 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :
Sativa Paysage (mandataire)
Ecmo

ANNÉE : Livré en 2018

Une promenade sur les balcons de l'Indrois

MISSION : Maîtrise d'œuvre complète

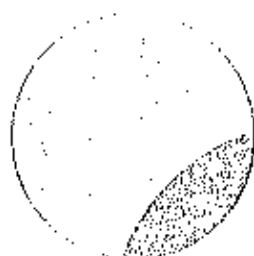
MAÎTRE D'OUVRAGE :
Commune de Montrésor

SURFACE :
5 000 m²

MONTANT DES TRAVAUX :
200 000 euros HT

ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :
Sativa Paysage (mandataire)
Ecmo

ANNÉE : Livré en 2018



HONORAIRES

	%	Montant HT	1er cotraitant SATIVA PAYSAGE	2ème cotraitant AUD
Pour l'ensemble des éléments du programme (tranche ferme+conditionnelle)				
ESQ	F	5 200 €	3 200 €	2 000 €
AVP	F	6 100 €	3 600 €	2 500 €
<i>Notes PA, PC, DP et dossiers sécurité/accessibilité ERP</i>				
Total HT		11 300 €	6 800 €	4 500 €

Travaux tranche ferme 2023				
PRO règle		1 800 €	1 800 €	
ACT		600 €	600 €	
Prix d'une réunion sur site + CA (PU)				
Total HT		2 400 €	2 400 €	0 €

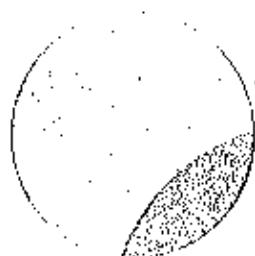
Travaux tranche conditionnelle 2024-2025				
<i>M&I AVP + aide aux dossiers de subventions</i>				
PRD		1 200 €	1 200 €	
PRD		5 900 €	2 400 €	3 500 €
ACT		1 700 €	1 200 €	500 €
VSA		1 250 €	600 €	650 €
DET		9 900 €	4 200 €	5 700 €
ACR		1 100 €	600 €	500 €
Total HT TC		21 050 €	10 200 €	10 850 €

base 3 mois

Total HT TC hors travaux complémentaires		24 750 €	13 400 €	13 350 €
---	--	-----------------	-----------------	-----------------

Missions complémentaires				
OPC		1 000 €	1 000 €	
ACE contrat étude de sol		250 €		250 €
Assistance CSFS		250 €		250 €
Total HT MC		1 500 €	1 000 €	500 €

Total HT TC		26 250 €	14 400 €	13 850 €
--------------------	--	-----------------	-----------------	-----------------



RIB



16, Impasse Guénard
41100 Vendôme
02 54 69 79 88
sativa.landscape@gmail.com
www.sativa-paysage.com
N° SIRET : 512 922 527 00035



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Gulchel	N° compte	Clé	Devise
30047	14601	00020387801	65	EUR

Domiciliation
CIC BLOIS CHATEAU

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 3004 7146 0100 0203 8780 185

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP

Domiciliation
CIC BLOIS CHATEAU
5 RUE GALLOIS
BP 20189
41000 BLOIS
☎ 02 54 57 34 19

Titulaire du compte (Account Owner)
SATIVA PAYSAGE
16 IMPASSE GUENARD
41100 VENDOME

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

DEPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de Vallières-les-Grandes
2 place de l'Eglise
41400 VALLIERES LES GRANDES
Tél : 02 54 20 95 07

Personne responsable du marché :

Monsieur le Maire de Vallières-les-Grandes

Procédure de passation :

Procédure adaptée

Objet du marché :

Alimentation en Eau Potable – Programme 2022
Construction d'une station de traitement des pesticides

Lieu d'exécution :

Commune de Vallières-les-Grandes
Site de production et stockage « La Bruyère »

Caractéristiques :

Usine de traitement

- ✓ Réalisation des équipements de traitement des pesticides dans la tour du château d'eau
- ✓ Option n° 1 : Construction d'une lagune de décantation
- ✓ Travaux divers

Prestations divisées en lots : non

Variantes : autorisées

Obtention des dossiers par voie électronique :

Le dossier de consultation des entreprises est disponible sur le site : <https://webmarche.solaerc.rccia.fr>

Date limite de réception des offres :

Mardi 31 janvier 2023 à 12 heures 00, délai de rigueur

Les dépôts de plis doivent impérativement être remis par voie dématérialisée. Pour poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://webmarche.solaerc.rccia.fr>

Début et délai d'exécution :

Le délai plafond est de :

Quatre (4) mois à compter de début avril 2023

Critère d'attribution du marché :

Ceux stipulés au règlement de consultation

Date d'envoi de la publication : 16/12/2022

RPQS 2021



RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ANGÉ ~ CHISSAY EN TOURAINE ~ FAVEROLLES SUR CHER
MAREUIL SUR CHER ~ MONTHOU SUR CHER
MONTRICHARD VAL de CHER
PONTLEVOY ~ POUILLÉ ~ SAINT JULIEN DE CHÉDON
SAINT GEORGES SUR CHER ~ VALLIERES LES GRANDES

COMPÉTENCES

Le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRICHARD (S.I.A.A.M.) regroupe 11 communes, soit une superficie de 265 km² et une population totale > 16 000 hab.

Le S.I.A.A.M. exploite la station d'épuration d'une capacité de 22 500 EH* sise La Varenne à Chissay en Touraine.

Le syndicat intercommunal exerce les compétences suivantes :

- 1) Collecte des Eaux Usées
- 2) Transport des Eaux Usées (réseau constitué par toute canalisation dont l'extrémité correspond à un dispositif d'assainissement)
- 3) Traitement des eaux usées
- 4) Contrôle des Eaux Parasites
- 5) Contrôle des Nouveaux Branchements au Réseau d'Assainissement Collectif

sur l'ensemble des communes adhérentes au S.I.A.A.M.

Le Syndicat effectue l'entretien de ses postes de refoulement situés dans les communes membres.

Depuis le 11 janvier 2011, par arrêté du président, le SIAAM a autorité pour contrôler les branchements au réseau d'assainissement collectif des installations privées et publiques, lors des transactions immobilières et de fonds de commerce, sur l'ensemble des communes adhérentes au SIAAM.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, toutes les communes du Syndicat ont transféré la compétence de la gestion et de l'entretien de l'ensemble de leur réseau d'assainissement collectif au SIAAM.

Aussi, l'établissement préserve 198,180 kms de canalisation de transfert d'eaux usées.

* *équivalent-habitant*

LE COMITÉ SYNDICAL

Le syndicat est administré par un organe délibérant composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes concernées, parmi leurs membres, à raison de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune adhérente.

Suite aux élections municipales de Mars 2020, les communes membres du SIAAM ont été représentées par :

Le Président ➤ M. Christian GUESNARD (Maire-Adjoint ~ Pontlevoy)
1^{er} Vice-présidente ➤ Mme Annick GOINEAU (Maire ~ Mareuil/Cher)
2^{ème} Vice-président ➤ M. Julien VERRIER (Adjoint au Maire ~ Chissay en Touraine)

DÉLEGUÉS TITULAIRES

DÉLEGUÉS SUPPLÉANTS

ANGÉ	↪ M. BLONDEAU Patrice	↪ M. VAUX Christian
CHISSAY EN TOURAINNE	↪ M. VERRIER Julien	↪ M. PLASSAIS Philippe
FAVROLLES S/CHER	↪ Mme VOLET Brigitte	↪ M. VALADE Jean-Michel
MAREUIL S/CHER	↪ Mme GOINEAU Annick	↪ M. PETRUS Jean-Louis
MONTHOU S/CHER	↪ M. DESLOGES Gérard	↪ M. VASSARD Cédric
MONTRICHARD VAL DE CHER	↪ M. DUMONT-DAYOT Michel	↪ Mme ESNARD Dominique
PONTLEVOY	↪ M. GUESNARD Christian	↪ M. TERRIER Jacky
POUILLÉ	↪ M. BOURRY Bruno	↪ M. GIBAULT Damien
ST JULIEN de CHÉDON	↪ M. RAYMOND Fabrice	↪ Mme BOTHEREAU Bernadette
ST GEORGES S/CHER	↪ M. THIÉLIN Yannick	↪ M. PAOLETTI Jacques
VALLIERES	↪ M. LEFRENE Patrick	↪ Mme LORTHIOS Claudette

BILAN des ACTIVITÉS

2021

~~BILAN des ACTIVITÉS~~
2021

- ❖ Entretien de la station d'épuration de la commune de Thésée et des 4 postes de relevage.
- ❖ Effectuer le bilan des installations électriques de l'ensemble des postes de refoulement et réaliser les réparations nécessaires.
- ❖ Procéder aux analyses indispensables au bon fonctionnement de la station d'épuration.
- ❖ Pratiquer des débouchages de siphons, de canalisations, ainsi que des passages d'inspection caméra dans le réseau d'assainissement, tant auprès des particuliers, que des entreprises et des collectivités.
- ❖ Contrôles des bâtiments privés et publics préalable aux transactions immobilières et de fonds de commerce, conformément à l'arrêté du président du SIAAM.
- ❖ Dépotage à la station d'épuration de 664 m³ de matières de vidange par des entreprises spécialisées en nettoyage d'installation d'assainissement non collectif.
- ❖ Préparation des travaux de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement collectif sur l'ensemble des communes du SIAAM.
- ❖ Réfection des regards d'assainissement collectif sur l'ensemble des communes du SIAAM.
- ❖ Schéma directeur du réseau d'assainissement collectif sur les communes du SIAAM.
- ❖ Remplacement des tamis / Station d'épuration du SIAAM.
- ❖ Remplacement des plateaux diffusants du bassin d'aération de la station d'épuration du SIAAM
- ❖ Installation d'une unité centrale informatique et d'un serveur de stockage des données de fonctionnement de la station d'épuration du SIAAM
- ❖ Installation d'un serveur VPN Sofrel et remplacement de la supervision Topkapi de la station d'épuration du SIAAM
- ❖ Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur les communes du SIAAM. :
 - Angé ~ « Route du Pernas » & « La Chenollière »
 - Montrichard Val de Cher ~ « Rue des Monts Garnis »
 - Pontlevoy ~ Lotissement de « Chevière » & Maison Médicale
 - Vallières les Grandes ~ « Rue des Perruches »
- ❖ Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, de raccordement et de poste de refoulement sur l'ensemble des communes du SIAAM :
 - Faverolles/Cher ~ « Carrefour Impasse de la Vilette » & « Impasse des Marnières »
 - Montrichard Val de Cher ~ « Route d'Amboise »

- Pontlevoy ~ Ecole – « Route de Thenay » & Amélioration du poste sis « Le Coutant »
- Pouillé ~ Lagune
- St Julien de Chédon ~ « Route du Peu » & « Chemin du Panama »

PRÉVISIONS des ACTIVITÉS

~~PRÉVISIONS des ACTIVITÉS~~
en 2022

- ❖ Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur les communes du SIAAM. :
 - Angé ~ Route du Pernas & La Chenollière
 - Mareuil ~ La Chotinière
- ❖ Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif, de raccordement et de poste de refoulement sur l'ensemble des communes du SIAAM :
 - Angé ~ Poste sis « L'Eglise »
 - L'averolles/Cher ~ Réseau « Rue du Cher »
 - Montrichard Val de Cher ~ Branchement Aqueduc & Réseau « Ruc du Veux Pontcher » - « Rue des Acacias - Rue des 'Iilleuls » & Poste sis « Les Platanes »
 - Pontlevoy ~ Réseau « Passage du Point du Jour » & « Rue de La Croix Rouge » & « Rue des Roses » - Poste sis « Le Coutant »
 - St Georges/Cher ~ Réseau « Avenuc du Général de Gaulle & Rue Marccd Bisault » & Rond Point RD 976
- ❖ Schéma directeur du réseau d'assainissement collectif sur les communes du SIAAM
- ❖ Installation d'une unité centrale informatique et d'un serveur de stockage des données de fonctionnement de la station d'épuration du SIAAM
- ❖ Installation d'un serveur VPN Sofrel et remplacement de la supervision Topkapi de la station d'épuration du SIAAM
- ❖ Entretien de la station d'épuration de la commune de Théséc et des 4 postes de relevage.
- ❖ Réfection des regards d'assainissement collectif sur l'ensemble des communes du SIAAM.
- ❖ Remplacement de la presse à bandes / STLP
- ❖ La taxe individuelle de droit de raccordement sera fixée à 1 300 € net.

Une participation financière relative à la fourniture et à la pose de la boîte de branchement pour chaque raccordement réalisé dans le cadre d'une extension du réseau assainissement collectif du SIAAM incluse dans un marché public, sera facturée aux propriétaires d'immeubles, soit 1 600 € net l'unité.

QUELQUES CHIFFRES

- Environ 1 749 m³ d'effluents journaliers ont été réceptionnés à la station d'épuration, soit 40 % de la capacité hydraulique nominale
- La quantité d'effluents traités a produit 189 tonnes de boues (matière sèche), équivalent à 9 400 E/H
- Les agents techniques du SIAAM ont réalisé :
 - ✦ 290 contrôles & contre-visites de conformité de biens immobiliers
 - ✦ 39 interventions auprès des particuliers et des collectivités (débouchage siphon, réseau et passage caméra)
 - ✦ 71 nettoyages de postes de refoulement
Durée de l'opération = 1h / Poste
 - ✦ 8 réparations de pompes (dont 1 DIP)
 - ✦ 4.7 Kms de réseau d'assainissement collectif ont été nettoyé
- Bilan des visites du Service de la Qualité de l'Eau du Conseil Général de Loir & Cher :

LES FINANCES du SIAAM

LES FINANCES du SIAAM
2021

La redevance d'assainissement collectif est fixée à 1,95 € net / m³.
Une part fixe (abonnement) est fixée à 40,00 € net / an.
La taxe de droit de raccordement individuelle est fixée à 1 200 € net.

RECETTES

FONCTIONNEMENT

- Redevance Assainissement.....	1 305 789,08 €
- Abonnement & Prestations de Service.....	390 599,53 €
- Redevance Agence de l'Eau.....	20 645,97 €
- Nouveaux Branchements.....	37 800,00 €
- Autres produits de gestion courante.....	2 292,22 €
- Produits exceptionnels.....	99 326,98 €
- Atténuation de Charges	995,87 €
- Amortissements de subventions	123 962,67 €
- Résultats d'Exploitation Reporté	909 167,98 €

TOTAL 2 890 580,30 €

INVESTISSEMENT

- Dotations, fonds divers	51 651,07 €
- Subventions d'équipement.....	246 605,37 €
- Emprunts.....	0,00 €
- Amortissements d'immobilisations	760 250,58 €
- Résultats d'Investissement Reporté	256 119,90 €

TOTAL 1 314 626,92 €

SOIT UN TOTAL DE : 4 205 207,22 €

DEPENSES

FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général.....	521 650,18 €
- Charges de personnel et frais assimilés...	205 188,64 €
- Autres charges de gestion courante.....	26 985,63 €
- Reversement Agence de l'Eau	11 211,00 €
- Charges financières.....	120 024,03 €
- Charges exceptionnelles	23 036,27 €
- Amortissements d'immobilisations	760 250,58 €

TOTAL 1 668 346,33 €

INVESTISSEMENT

- Autres réserves	0,00 €
- Amortissements de subventions	123 962,67 €
- Immobilisations incorporelles.....	158 974,66 €
- Immobilisations corporelles.....	138 584,00 €
- Immobilisations en cours.....	541 833,13 €
- Emprunts et dettes assimilées.....	612 140,09 €

TOTAL 1 575 494,55 €

SOIT UN TOTAL DE : 3 243 840,88 €

Solde d'exécution (réalisations + restes à réaliser + reports de N-1) :

961 366,34 €

FACTURATION

REDEVANCE d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Depuis le 01 janvier 2020, les factures adressées aux abonnés résidants sur les communes adhérentes conjointement au STAAM et au SIAEP Val de Cher reçoivent désormais une facture mutualisée précisant les redevances d'eau potable et d'assainissement collectif selon leurs tarifs respectifs.

Les abonnés domiciliés sur les communes de Monthou/Cher, Pontlevoy et Vallières les Grandes sont destinataires de factures reportant uniquement la redevance d'assainissement collectif.

RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION des EFFECTIFS :

- Service Administratif : 1 Rédacteur Principal de 2^{ème} Classe (35/35^{ème})
- Service Technique : 1 Technicien (35/35^{ème})
 - 1 Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe (35/35^{ème})
 - 1 Adjoint Technique (35/35^{ème})
 - 1 Ouvrier Polyvalent (35/35^{ème})

CONTACTS

SECRETARIAT

Horaires d'Ouverture :

Le Mardi : 08h30 - 12h et 13h30 à 17h00 – Le Mercredi : 08h30 - 12h
Le Jeudi et Vendredi : 08h30 - 12h et 13h30 à 17h00

☎ 02.54.32.61.58

Email : siaam@wanadoo.fr

Adresse Postale :

1 Rue des Fauvettes - 41400 MONTRICHARD VAL DE CHER

EN CAS d'URGENCE

du Vendredi à 12h au Lundi matin à 8h & les Jours Fériés :

ORLAD CENTRE OUEST

52 Rue de Chenonceaux

37270 ST MARTIN LE BEAU

Tél : 02.47.57.06.11
